



2^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU GECAM

**Mardi 23 Juin 2026 à 9h00
au siège du GECAM à Douala**

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU GECAM

Le Mardi 23 Juin 2026 à 10 heures, les membres du Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire convoquée conformément aux dispositions des Statuts et du Règlement intérieur.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Constitution du bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Constatation du Quorum
- Rapport du Président du GECAM
- Présentation des nouveaux membres du GECAM
- Présentation du Rapport d'activités du GECAM
- Présentation du Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Lecture du Rapport du Commissaire aux comptes
- Échanges avec les Adhérents
- Approbation des comptes et des résolutions

1. Constitution du bureau de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les travaux étaient présidés par le Président du Groupement, Monsieur Célestin TAWAMBA, accompagné de deux scrutateurs, Madame Laure KEMOGNE et Monsieur Thierry OWONA. Madame Aline Valérie MBONO, Directrice Exécutive, rapportait les travaux, Maître Frank Marco MBOUMOUA, notaire, avait la charge de la constatation du quorum.

2. Constatation du quorum

Après avoir énuméré les dispositions des statuts en ses articles 16 et suivants, et l'Article 29 du Règlement Intérieur du GECAM, relatifs aux conditions de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire et au quorum requis pour sa tenue (un tiers des membres à jour de leur cotisation), le Notaire a constaté après examen des listes de présence que 155 étaient présents ou représentés.

3. Rapport Moral du Président du GECAM

Le Président du GECAM, Monsieur Célestin TAWAMBA, dans une allocution d'une trentaine de minutes a articulé son propos autour de quatre points majeurs.

(1) . L'accueil des nouveaux membres et les dynamiques au sein du Conseil d'Administration

Le Président a chaleureusement accueilli les nouveaux adhérents du GECAM, soulignant que leur choix de rejoindre l'organisation patronale, dans un contexte national difficile, constitue un acte de confiance dans le secteur privé et dans l'avenir économique du Cameroun. Il a également salué l'engagement et la contribution des administrateurs aux travaux du GECAM avant de rendre un hommage à l'ex administrateur M. Amine Homman, ex-Directeur Général d'ENEO et souhaité la bienvenue à M. Wanda Matandela, CEO de MTN Cameroon coopté administrateur en 2025. Il a par la suite exprimé sa gratitude à l'ensemble des membres l'ayant plébiscité avec l'équipe qu'il dirige depuis 2 ans, lui confiant ainsi les leviers pour bâtir sur des fondations solides un GECAM plus fort, plus inclusif et résolument tourné vers l'action.

(2) . Le panorama de la conjoncture économique

Le Président a ainsi décrit le contexte économique mondial, qu'il a qualifié de «monde méconnaissable», marqué par la multiplication des conflits, l'effritement des grands accords multilatéraux et une stagnation généralisée de l'économie, avec un taux de croissance de 3,4 % en 2025, identique à 2024 selon le FMI.

S'agissant de la situation de l'Afrique, si l'Afrique subsaharienne affiche une résilience remarquable avec une progression de 4,5 %, la CEMAC demeure la zone économique la moins performante avec un taux bien modeste, à 2,6 %. Quant au Cameroun, la croissance s'établit à 3,1 % en 2025 contre 3,5 % en 2024, un niveau certes supérieur à la moyenne CEMAC, mais jugé nettement insuffisant pour tenir l'objectif d'émergence à l'horizon 2035. Ce ralentissement s'explique en grande partie par la contraction continue du secteur pétrolier (-6,9 %). Le secteur tertiaire tire la croissance avec +4,6 %, porté notamment par les télécommunications (+9,3 %), les services financiers (+9,7 %) et l'hôtellerie (+6,3 %), tandis que l'agriculture et l'industrie manufacturière affichent des performances mitigées.

Sur le plan agricole, le Président a relevé les évolutions contrastées. Le cacao, avec 309 518 tonnes commercialisées en 2024/2025, enregistre une hausse de valeur à l'export de +18 % malgré

un recul des volumes de 9 %. Le café connaît une légère progression de la production, mais une baisse des volumes exportés. En revanche, le coton traverse une crise sérieuse avec une chute de 24 % de la production par rapport à l'objectif fixé, et un effondrement des valeurs exportées de près de 30 %. La dette publique, passée de 14 549 à 15 416 milliards de FCFA en un an, soulève également des questions de soutenabilité que le Président a jugé nécessaire de poser ouvertement.

(3) . L'appel à une relance vigoureuse de l'action publique

Le Président a ensuite abordé le contexte politique post-électoral avec une franchise assumée. Après l'investiture présidentielle, le secteur privé nourrissait l'espoir d'une nouvelle impulsion économique. Force est de constater, a-t-il dit, que cette dynamique tarde à se matérialiser. L'attentisme qui caractérise aujourd'hui l'action publique pèse sur la confiance des investisseurs et le moral des chefs d'entreprise. Le GECAM, a-t-il précisé, ne réclame pas un changement de personnes, mais un changement de trajectoire : une mobilisation renouvelée de toutes les énergies publiques au service du développement. Il a rappelé avec force que « le Cameroun ne souffre pas d'un déficit de diagnostics, mais d'un déficit d'exécution », les obstacles étant identifiés depuis des décennies : énergie, infrastructures, logistique, fiscalité, financement des PME, lourdeurs administratives. L'heure n'est plus au diagnostic, mais à l'exécution mesurable et aux résultats concrets.

(4) . REC 2025 et autres faits majeurs

Sur un ton plus encourageant, le Président a salué les avancées enregistrées grâce aux premières Rencontres Économiques du Cameroun (REC 2025), tenues les 26 et 27 février à Yaoundé, réunissant près de 700 participants. Cet événement a produit une quarantaine de recommandations et débouché, pour la première fois, sur un mécanisme structuré de suivi placé sous la coordination des services du Premier Ministre. Parmi les résultats tangibles, il a cité la réforme du cadre légal des incitations à l'investissement et la mise en place de cadres permanents de dialogue avec les administrations fiscale et douanière. Ces avancées, certes modestes, prouvent selon lui qu'État et secteur privé peuvent avancer ensemble lorsque les objectifs sont clairement définis.

Il a également évoqué deux événements marquants de l'année : les tensions autour du scanning des marchandises au Port de Douala, finalement résolues par le dialogue, et la renationalisation d'ENEO, qu'il a saisi comme l'occasion de rappeler que la question énergétique reste le défi fondamental de la compétitivité camerounaise. Il a d'ailleurs déclaré « qu'il n'y aura ni industrialisation ni attractivité durable sans une réponse forte à la question de l'énergie ».

Le Président a conclu sur une note d'optimisme résolu, exprimant sa confiance dans le potentiel des entrepreneurs camerounais, la jeunesse et les ressources du pays. Il a donné rendez-vous à la prochaine édition des Rencontres Économiques du Cameroun, prévue les 17 et 18 février 2027, sur le thème des Investissements Directs Étrangers.

4. Présentation des nouveaux membres du GECAM

A la suite du rapport précédemment présenté par le Président, la Directrice Exécutive entame son propos par la présentation des nouveaux membres qui ont rejoint le Groupement depuis juin 2025. C'est au total 31 nouveaux membres qui ont rejoint la Maison de l'entreprise.

5. Présentation du Rapport d'activités du GECAM

Dans son exposé, la Directrice Exécutive du GECAM a dressé le bilan de l'exercice 2025, structuré autour de la conjoncture macroéconomique, de la gouvernance interne, des commissions techniques et de la mise en œuvre du plan d'action.

Des éléments de contexte : Il en ressort notamment que l'exercice 2025 aura connu un reflux de l'inflation de 7,4 % en 2023 à 3,2 % en 2025 ; la balance commerciale s'est dégradée, affichant un déficit de 2 145,2 milliards FCFA (+22,8 % par rapport à 2024), malgré un bond de 33,1 % des exportations hors hydrocarbures. Pour les entreprises membres, la conjoncture est restée difficile avec 40 à 44 % des dirigeants qui ont subi une baisse de chiffre d'affaires face à la hausse des coûts de production. Les PME ont souffert des délais de paiement et de la concurrence déloyale, tandis que les grandes entreprises ont pâti des déficits énergétiques, d'infrastructures et de la pression fiscale.

Des activités des instances de gouvernance du GECAM : il ressort notamment que l'Assemblée Générale tenue en 2025 a vu l'adoption de cinq résolutions et l'adhésion de 31 membres, tandis que le Conseil d'Administration a tenu dix sessions au cours de la période. Le Président et la Directrice Exécutive ont intensifié la diplomatie économique à travers de multiples missions nationales et internationales auprès de pays stratégiques et de partenaires clés (FMI, BAD, AFD, PROPARCO).

Des activités des commissions techniques : Parallèlement, les sept commissions techniques ont organisé 33 sessions (578 participants), se distinguant par des actions concrètes : cliniques fiscales, juridiques et numériques, publications de rapports et notes de plaidoyer. Sur le plan législatif, le GECAM a obtenu des avancées majeures :

- Révision de la loi sur les incitations à l'investissement (Ordonnance du 18 juillet 2025) ;
- Promulgation de la loi sur la sous-traitance et l'accès des PME à la commande publique ;
- Assouplissement des garanties de marchés publics ;
- Intégration de 70 % des propositions patronales dans l'avant-projet de Code du Travail.

De la mise en œuvre du plan d'action : La première édition des Rencontres Économique du Cameroun (REC 2025) à Yaoundé a réuni plus de 700 participants et débouché sur 40 recommandations suivies par un comité ministériel. L'offre de services s'est enrichie avec 38 formations au profit de 1 248 participants, l'opération « Je parle à mon banquier », la certification de 15 PME et des missions économiques au Maroc et en Allemagne. De nouvelles prestations ciblent les TPE (conseils juridique et fiscal), complétées par des accords de facilitation de visas (Belgique, Italie) et des tarifs aériens préférentiels.

Pour ce qui est des centres spécialisés du GECAM, le CMAG a traité 18 affaires totalisant 9,6 milliards FCFA, générant 107 millions FCFA de recettes. On dénombre 11 audiences, 7 sentences rendues, ainsi que 6 formations et la publication d'un guide pratique.

Le GECAM boucle ainsi un exercice performant avec un taux d'exécution global de son plan d'action de 55 % (78 actions entamées, 24 finalisées sur 142 programmées), renforcé par une trentaine d'actions hors plan. Malgré une conjoncture complexe, le Groupement réaffirme son rôle de pivot du dialogue public-privé au Cameroun.

6. Présentation du Rapport de Gestion du GECAM

Suivant le rapport de gestion du Conseil d'Administration, si le compte de gestion consolidé dégage un résultat net positif de 13,58 millions FCFA, pour un total de ressources de 992,32 millions et d'emplois de 975,52 millions, les activités courantes accusent un déficit de 23,39 millions FCFA. Les ressources mobilisées n'ayant atteint que 56 % des prévisions budgétaires, soit 816,71 millions sur les 1 449,95 attendus. L'unité spécialisée CMAG affiche également un résultat négatif de 9,28 millions FCFA.

Sur le plan financier, plusieurs signaux d'alerte méritent attention. Le taux de recouvrement des cotisations progresse légèrement, passant de 53,5 % en 2024 à 56 % en 2025, mais reste nettement insuffisant. En conséquence, les cotisations en attente ont bondi de 812 à 1 102 millions FCFA, portant le total des créances à 1 299,7 millions au 31 décembre 2025, soit une hausse de 35 % en un an. Le cash-flow demeure négatif à -1 488 millions FCFA. Par ailleurs, les charges de personnel ont progressé de 11,3 % sous l'effet de nouveaux recrutements, la réhabilitation des certains matériaux défectueux et d'indemnités de fin de carrière, tandis que les services extérieurs ont augmenté de 76,7 %, principalement en raison du coût du REC 2025 (170,9 millions FCFA). Face aux difficultés de paiement de certains membres, le GECAM a consenti des mesures exceptionnelles : maintien des anciens taux de cotisation et autorisation de paiements échelonnés.

Pour 2026, le budget prévisionnel, établi sur la base du principe de prudence, table sur des ressources courantes de 962,52 millions FCFA et des emplois de 870,86 millions, avec une contribution du CMAG de 29,4 millions, pour un excédent d'exploitation cible de 121,06 millions FCFA. Cet objectif repose sur six priorités stratégiques : l'organisation du REC 2027 sur le thème des « **Investissements Directs Étrangers** », le suivi des 40 recommandations issues du REC 2025, l'accompagnement renforcé des PME-TPE, le lobbying pour un financement institutionnel pérenne du Patronat, la mise en œuvre d'un plan de recouvrement intensif pour mobiliser les 1 102 millions de créances en attente, et le renforcement du dialogue public-privé dans l'élaboration des politiques publiques.

7. Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes

Le Rapport du Commissaire aux Comptes a été présenté à l'Assemblée générale pour le compte de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sur l'audit des états financiers annuels. En rappelant les fondements juridiques qui gouvernent cette profession ledit audit comprenait le bilan, le tableau des ressources et emplois ainsi que l'état annexé au 31 décembre 2025. Le Commissaire aux comptes a formulé son opinion selon laquelle :

- Les immobilisations sont conformes à leurs coûts d'acquisition ;
- Les amortissements correspondants sont calculés selon les méthodes linéaires sur leur durée d'utilisation ;
- Les informations financières relatives aux cotisations des membres non encaissées en fin d'exercice sont enregistrées à l'actif du compte adhérent (cotisation attendue) et au passif, au compte adhérent (produit à recevoir) compris dans les autres dettes.

Bien qu'il se réjouisse de la légère amélioration du taux de membres à jour à l'approche de l'AG, passant de 33 % en fin d'exercice à 43 % en juin, il tire la sonnette d'alarme : globalement, 57 % à 67 % des membres du patronat ne sont pas à jour de leurs obligations financières, ce qui handicape l'action de la structure.

8. Échanges avec les adhérents

Une prise de parole a été consacrée aux membres du GECAM qui le souhaitent pour certains apprécier le travail effectué, pour d'autres avoir des clarifications sur certaines actions et opérations menées par le Conseil d'Administration et la Direction Exécutive. Les débats ont convergé vers les motions de félicitations du CA, l'optimisation du plaidoyer patronal, le renforcement de la compétitivité du tissu économique et la consolidation de l'ingénierie associative.

➤ **Motions de félicitations et remerciements du Conseil d'administration**

- Reconnaissance du dynamisme managérial : L'assistance a chaleureusement salué le dynamisme, le professionnalisme et la rigueur de l'équipe dirigeante, des qualités qui se reflètent systématiquement dans l'excellence des travaux présentés.

- Constance dans l'excellence : Plusieurs intervenants ont souligné la qualité élevée et constante des livrables de l'organisation, observée au fil de leurs participations successives aux assemblées du groupement.

➤ **Préoccupations des membres**

Quelques chefs d'entreprise ont formulé une série d'interrogations et d'alertes touchant à la vie du groupement et à la conjoncture économique :

- **Gouvernance et accès aux commissions** : Demandes de clarification sur les critères d'éligibilité, les modalités d'adhésion et la possibilité d'intégrer des commissions techniques dont les travaux sont déjà en cours.
- **Statut de membre et obligations financières** : Échanges autour des arriérés de cotisations et des conditions statutaires régissant la suspension des membres pour défaut de paiement.
- **Performance et compétences commerciales** : Alerte sur les graves difficultés de vente rencontrées par les entreprises locales et interrogations sur les leviers que le GECAM pourrait activer pour pallier le déficit de compétences techniques en matière commerciale.
- **Transition et sécurité énergétiques** : Nécessité de déployer des dispositifs d'accompagnement dédiés à l'énergie solaire et à l'efficacité énergétique afin d'aider les membres à surmonter les contraintes de financement et à sécuriser leur approvisionnement.
- **Sollicitation des instances opérationnelles** : Point de vigilance partagé quant à la charge de travail de plus en plus lourde pesant sur la Direction Exécutive du GECAM.
- **Analyse du contexte macroéconomique** : Interpellations sur la situation économique et financière préoccupante du pays, appelant à une anticipation des risques par le patronat.
- **Structuration des PME, Start-ups et IMF** : Débat sur les besoins d'accompagnement des petites structures et des Institutions de Microfinance (IMF), ces dernières faisant face à un durcissement de la réglementation de la COBAC sans disposer des mêmes moyens que les banques commerciales.

- **Proximité et pénétration du marché :** Interrogations sur le maintien des actions de proximité (visites d'entreprises) et l'animation du réseautage d'affaires.
 - **Régulation des marchés et asymétrie concurrentielle :** Dénonciation d'une concurrence jugée déloyale dans les espaces de commerce de détail et doléances relatives au ciblage disproportionné des contrôles administratifs envers les opérateurs nationaux.
 - **Secteur du transport et de la sécurité :** Évocations de l'impact des coûts du transport aérien sur la mobilité des dirigeants, ainsi que de l'urgence de renforcer la culture de sécurité et de prévention des risques d'incendie au sein des industries.
- **Retour d'expérience des entreprises**
- **Évaluation de l'action pilote en techniques de vente :** Les conclusions d'une récente session de formation organisée au sein du groupement ont mis en exergue un déficit alarmant de compétences techniques en vente chez les participants. Ce constat de terrain confirme l'urgence de structurer des cadres dédiés à la formation opérationnelle des forces de vente, l'absence de filières spécialisées constituant un frein majeur à la performance commerciale des entreprises.
- **Plaidoyer institutionnel et correction des asymétries de marché**
- **Assainissement de l'environnement des affaires :** L'attention de l'assemblée s'est cristallisée sur l'urgence d'une intercession vigoureuse auprès des pouvoirs publics afin de réguler le marché intérieur. L'auditoire a pointé du doigt l'expansion d'une concurrence déloyale émanant d'acteurs économiques étrangers qui fragilise le tissu productif local. En parallèle, les membres ont appelé à une simplification de l'application du Programme d'Évaluation de la Conformité Avant Embarquement (PECAE) pour circonscrire les frictions logistiques et l'inflation des coûts d'approche.
 - **Résilience face à la fracture énergétique :** Le patronat a été expressément mandaté pour intensifier les négociations sectorielles avec les opérateurs d'énergie. L'objectif est de viabiliser l'approvisionnement électrique des industries, prérequis absolu à la préservation de l'outil de production et des rendements opérationnels.
 - **Opportunités de l'économie circulaire :**

S'appuyant sur les orientations des Assises Nationales sur les déchets, un focus a été fait sur la nécessité de transformer la gestion des nuisances environnementales en opportunités économiques. Le GECAM a été invité à acter un changement de paradigme en étudiant la création d'une commission dédiée à l'Économie Circulaire, visant à structurer cette chaîne de valeur auprès des entreprises membres.

➤ **Éléments de réponses aux préoccupations des membres**

La table de séance et la Direction Exécutive ont apporté des clarifications précises aux différentes préoccupations :

- **Régularité du « Bulletin du Patronat » :** La Direction Exécutive a présenté ses excuses aux souscripteurs pour les retards de parution constatés. Elle a précisé qu'il s'agit de décalages logistiques indépendants de sa volonté, principalement causés par l'impact des coupures d'électricité chez les imprimeurs partenaires, et non d'annulations de publication.
- **Solidarité face à la crise énergétique :** La table de séance s'est jointe aux vives préoccupations des membres pour dénoncer l'impact dévastateur du déficit énergétique sur l'activité économique nationale, de la grande industrie jusqu'aux artisans de proximité.
- **Accompagnement fiscal et gestion des contrôles :** La Présidente de la commission fiscale a rappelé que cette instance demeure un espace d'écoute et d'orientation pour les membres face aux contrôles. Elle a précisé les modalités d'assistance du GECAM qui, dans le cadre d'une obligation de moyens, intervient pour guider les entreprises et dénoncer les abus manifestes ou les redressements arbitraires.
- **Normalisation et barrières administratives :** Le GECAM a réaffirmé sa position ferme contre la multiplication des contrôles de conformité stériles et redondants, qui n'apportent aucune valeur ajoutée à la sécurité publique, mais alourdissent indûment les charges financières des opérateurs.
- **Offre de services et mécanismes de proximité :** La Direction Exécutive a synthétisé les dispositifs opérationnels disponibles, notamment la gestion des demandes par le réseau des points focaux d'entreprises et les 3 responsables de

suivi du GECAM. Elle a également rappelé les privilèges négociés (facilités de visas, tarifs hôteliers et aériens préférentiels) ainsi que les services d'appui sur mesure dédiés aux TPE (aide à la rédaction contractuelle, correspondances administratives et mises en relation B2B).

- **Portée macroéconomique du plaidoyer patronal** : Répondant aux attentes des entreprises non-adhérentes, la Direction a rappelé que si le GECAM traite en priorité les dossiers de ses membres, ses victoires transversales (telles que l'allègement ou la suppression de taxes dans les Lois de finances) profitent de manière globale à l'ensemble du tissu entrepreneurial camerounais.
- **Recouvrement et flexibilité financière** : Face aux arriérés de cotisations, la Direction Exécutive a détaillé sa stratégie axée sur des relances ciblées via les points focaux et le déploiement d'une équipe de recouvrement dédiée. Elle a réaffirmé l'ouverture du groupement à accorder des facilités de paiement (moratoires, étalements en plusieurs tranches) pour soutenir les membres traversant des tensions de trésorerie.

9. Approbation des comptes et Résolutions

Après avoir écouté la lecture des différents rapports, et suite aux échanges constructifs qui ont suivi, l'Assemblée Générale Ordinaire du Groupement, régulièrement constituée et délibérant à la majorité requise, a examiné les questions inscrites à l'ordre du jour. En vue d'assurer la bonne gouvernance de l'organisation et de donner une impulsion dynamique pour l'exercice à venir, les membres présents et représentés ont adopté les résolutions suivantes :

1) Résolution N° 001/AGO/GECAM/06/2026, portant approbation des comptes du GECAM pour l'exercice 2025 au siège du GECAM à Douala.

L'Assemblée Générale, réunie en sa session ordinaire du mardi 23 juin 2026, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche du Groupement, entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes et examiné les États financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve le Rapport de gestion et les États financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025 tels que présentés.

2) Résolution N° 002/AGO/GECAM/06/2026, portant affectation du résultat de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale, réunie en sa session

ordinaire du mardi 23 juin 2026, au siège du GECAM à Douala, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche du Groupement, entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes et examiné les États financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025, décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2025, au compte « Report à nouveau ».

3) Résolution N° 003/AGO/GECAM/06/2026, donnant quitus aux membres du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, réunie en sa session ordinaire du mardi 23 juin 2026, au siège du GECAM à Douala, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche du Groupement, entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes et examiné les États financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur mandat au cours de l'exercice 2025.

4) Résolution N° 004/AGO/GECAM/06/2026, donnant quitus au Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale, réunie en sa session ordinaire du mardi 23 juin 2026, au siège du GECAM à Douala, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche du Groupement, entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes et examiné les États financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025, donne quitus au Commissaire aux Comptes pour son mandat au cours de l'exercice 2025.

5) Résolution N° 005/AGO/GECAM/06/2026, Donnant quitus au Président du GECAM.

L'Assemblée Générale, réunie en sa session ordinaire du mardi 23 juin 2026, au siège du GECAM à Douala, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche du Groupement, entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes et examiné les États financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2025, donne quitus au Président pour tous les actes posés et les décisions prises au nom du Groupement, et lui réaffirme son soutien dans les démarches pour la défense de leurs intérêts.

Conclusion

Au bout de 2 heures et 30 minutes d'échanges, les travaux se sont achevés par la prise d'une photo de famille et un repas offert à l'honneur des membres.

Participation : 155